



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / Y. RHODDE / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT

Absent excusé : S. PELLETIER / S. BERGER

Procuration : S. PELLETIER (proc. G. BRACHOTTE)

Secrétaire : M-J JACQUIER

Conseillers suppléants présents : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1) Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : Fiche actions projet de territoire

Le Maire explique l'intérêt de s'approprier le projet de territoire et les fiches actions qui en découlent. Il explique la structure du projet de territoire qui sera envoyé aux conseillers pour lecture estivale et qui permettra de faire le lien avec les fiches actions. Il insiste sur la nécessité de ce travail car il va guider la politique communautaire sur les prochaines années et donc la vie citoyenne et le développement du territoire. Il propose enfin de consacrer le conseil de rentrée à cette question.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte.

2) Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : Pacte de Gouvernance

Le Maire explique l'objectif du pacte de gouvernance qui permet de préciser le fonctionnement de la communauté de communes et le lien entre elle et les collectivités. Celui-ci est détaillé et commenté.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité ce pacte de gouvernance.

3) Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : CRTE

Le gouvernement a dévoilé le 30 mars 2021 la carte des périmètres des Contrats de Relance et de Transition Écologiques (ou CRTE). Ces Contrats, passés entre le territoire et l'État, ont pour vocation d'unifier les dispositifs d'accompagnement par l'État des territoires via un nouveau mode de collaboration, effectif sur toute la durée du mandat actuel.

Deux piliers fondamentaux constituent les Contrats de Relance et de Transition Écologiques : le premier est la relance économique suite à la crise de la COVID-19 ; le second est la nécessaire transition écologique des territoires. Pour parvenir à mener de front les nécessités de ces deux aspects, les Contrats utilisent en partie les crédits du Plan de Relance.

Si le territoire veut profiter de l'opportunité qu'offrent les Contrats de Relance et de Transition Écologiques.

Dans cet accord de préfiguration, les investissements des collectivités territoriales doivent figurer. En effet, une absence des investissements signifierait une non-attribution de la Dotation de Soutien à l'investissement Local et serait un préjudice non négligeable pour la collectivité concernée.

Le Maire propose donc de liste les projets susceptibles d'être réalisés pendant la mandature à savoir :

- Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle
- Construction d'un groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire) et destruction de préfabriquées
- Études et Création d'une polarité commerciale et renforcement de l'existant
- Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente
- Création d'un lotissement communal
- Réhabilitation de la maison des associations et de la culture
- Création d'une aire de plaisance et aménagement plateaux de l'écluse 67
- Enfouissement courant fort et faible rue du bois
- Création d'une passerelle reliant la MSP au canal de Bourgogne
- Aménagement parc intergénérationnel
- Dernière phase de reconfiguration de la RD 968 avec création de pistes cyclables

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité les propositions et leur inscription dans le CRTE.

4) GRDF : Redevance RODP et compte-rendu annuel de concession gaz naturel 2020

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021, GRDF doit reverser une redevance à la commune.

Montant total dû 364 €.

GRDF doit reverser également une redevance à la commune au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021 (RODP provisoire).

Montant total dû 34 €.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

Le Maire présente également le bilan d'activités de GRDF sur la commune et principalement les grandes données à savoir :

- Sur l'année 2020, GRDF compte 262 clients sur Thorey en Plaine, pour une quantité de gaz acheminée s'élevant à 3269 MWh. Le nombre de clients connaît donc une évolution alors que les quantités acheminées sont en baisse.
- La longueur totale des canalisations représente 6,98 kms et 18 premières mises en service clients ont eu lieu en 2020 sur notre commune.

5) Personnel

Le Maire fait part des lignes directrices de gestion établit avec le Centre de Gestion. Aucune question n'est posée concernant ce document. La proposition sera transmise au centre de gestion pour passage en comité technique paritaire.

Le Maire informe également le Conseil Municipal que l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que, pour tout avancement de grade, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Le Maire rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement, de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive après avis de la commission administrative paritaire.

Le Maire précise également que le taux, dit "ratio promu/promouvable" est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier entre 0 et 100 %.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS (%)
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 2 ^e classe	50%
Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 2 ^e classe	50%
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^e classe	100%

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

De plus, M. Philippe CATTEAU demande ce qu'il en sera de la bibliothèque lors du départ en retraite du personnel titulaire. Le Maire précise qu'il faut penser à son remplacement courant dernier trimestre 2021. Il souhaite faire perdurer l'emploi d'un salarié/e sur une base de 15h/hebdomadaires, ce qui nécessitera de trouver des bénévoles pour compléter le temps d'ouverture de la bibliothèque et du travail réalisé actuellement avec l'école. Il tient à préciser que beaucoup de bibliothèque fonctionne sans personnel titulaire. Ce n'est pas le choix de la commune de Thorey en Plaine qui donne une place importante à ce service et à la culture. En revanche, il pense qu'il est important que des bénévoles puissent apporter un soutien complémentaire en particulier pour, comme actuellement, assurer la pérennité du partenariat avec les écoles.

6) Police pluri-communale

Le Maire fait part de sa volonté de mettre en place une police municipale mais mutualisée avec plusieurs communes. Celle-ci porte le nom de police pluri-communale. En effet, depuis maintenant plusieurs mois, force est de constater une dégradation du vivre-ensemble et du respect des règles associées (utilisation de l'espace public, stationnement abusif, non-respect de l'arrêté sur les nuisances sonores, non-respect de l'arrêté sur les animaux, problèmes de voisinage, vol et arrachage des fleurs, vitesse excessive dans les lotissements, non-respect du code de la route, etc...). Il précise qu'en tant que Maire, et même si le pouvoir de police lui est conféré, l'application des règles communes devient de plus en plus compliquée. Ces difficultés sont rencontrées par de nombreux élus et dans les villages avoisinants. Il a sur son initiative, pris contact avec plusieurs collectivités (Longecourt en Plaine, Aiserey, Bessey les Citeaux, Izeure, Tart) qui ont validé le principe d'un tel dispositif. Cette validation permet d'envisager une création après étude des coûts et des obligations. Il manque la position du conseil municipal de Thorey en Plaine.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

7) École de musique

- École de musique : dès la rentrée prochaine, un nouveau professeur assurera les cours de guitare, de formation musicale, de chorale et d'éveil musical. Les inscriptions pour la rentrée 2021-2022 se déroulent à la Mairie jusqu'au 03 septembre.

- Augmentation Madame BESOZZI : le Maire propose une augmentation de 0,5 % qui représente le niveau de l'inflation 2020 selon l'INSEE

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité le recrutement du professeur de musique et l'augmentation de Mme BESOZZI.

8) Droit de place

Comme validé lors du dernier Conseil Municipal, une machine automatique de plats italien prendra place prochainement vers les commerces. Pour cela un bail doit être établi. Le Maire propose de louer l'emplacement pour 320 euros net/mois hors frais revenant à la charge du loueur.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité le loyer mensuel et autorise le maire a signé tous les documents nécessaires à cette mise en place.

Le Maire indique également l'échange qu'il a eu avec le food truck « les Nems de Nath » qui s'inquiète de la présence d'un autre food truck offrant des produits similaires. Mme Laure NAISSANT et M. Philippe CATTEAU confirment l'inquiétude et le questionnement du propriétaire. Le Maire précise qu'il a eu un échange téléphonique et il sollicite M. Sébastien BONIN pour qu'il puisse rencontrer le propriétaire.

9) Informations des adjoints et des délégués communautaires

a) Cérémonie des bébés

Samedi 03 juillet 2021 à 11h au verger conservatoire a eu lieu la cérémonie des naissances. À cette occasion les parents des 15 enfants du village (10 filles et 5 garçons) nés en 2020 ont été conviés à cette cérémonie. Lors de cette cérémonie 5 parents étaient présents et ont accroché un médaillon au nom de leur enfant sur un arbre du verger conservatoire qui leur était dédié. Un cadeau a été remis à chaque enfant.

b) Pot ORVITIS

Mardi 06 juillet 2021 à 18h30 à la mairie a eu lieu un pot avec les membres d'ORVITIS et les habitants des 2 bâtiments situés derrière la mairie afin de leur souhaiter la bienvenue. Les membres de la Commission Action Sociale ont été également associés à cette rencontre. Cette rencontre aurait dû avoir lieu l'année dernière mais la crise sanitaire l'a empêchée.

c) Conseil d'école

Les effectifs prévisionnels de la rentrée pour l'école maternelle sont constants par rapport à ceux de l'an passé. L'école maternelle accueillera, sous réserve de nouvelles inscriptions, 53 élèves. Concernant l'école élémentaire, les effectifs ont grandement augmenté (20 CP, 19 CE1, 14 CE2, 14 CM1 et 14 CM2), soit un total de 81 élèves. C'est la raison pour laquelle une ouverture de classe a été acceptée par l'académie.

d) Aide aux devoirs

Le dispositif sera à nouveau proposé à la rentrée. Les enseignants constatent que de plus en plus d'enfants sont en difficulté, et ce depuis le CP. Si le nombre de bénévoles est faible, plusieurs élèves seront pris en charge en même temps, par niveau. Un appel aux bénévoles sera lancé fin août.

e) Opération nettoignons la nature

M. Sébastien BONIN propose que celle-ci se fasse via le CMJ. La date du 25 septembre après-midi est retenue.

f) Travaux

- des inondations ont été constatées dans les écoles. Plusieurs raisons : problème de toit sur les préfabriqués et engorgement des puits. Le nettoyage des puits se fera dès que possible en fonction des intempéries. Une réparation d'attente et réalisée sur la toiture pour éviter

les fuites. Un devis a été demandé à la société Pedron pour les écoles et la salle polyvalente.

- travaux salle polyvalente : un devis de 834 € est validé pour l'échange de la baie vitrée cassée lors de la tonte des espaces verts.
- espace vert : il est rappelé que la tonte des espaces verts de la commune sauf des école est sous-traitée à la société Duc et Preneuf. L'entretien de la partie en herbe du cimetière fait partie du lot sous-traité.
- puit perdu : le nettoyage des puits perdu de la commune sera effectué en même temps que les écoles
- la campagne d'éclairage vient d'être réalisée, les volets de la salle polyvalente, de la bibliothèque et de la MAC seront réparés le mardi 13 juillet.
- Les points à temps sont réalisés et le balayage est fait.

g) Aménagement du parc intergénérationnel

Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental et de l'Agence National du Sport pour la création d'un espace fitness intergénérationnel.

A ce jour, seul le Conseil Départemental a répondu favorablement à notre demande pour un montant de 6 484,80 €.

Nous sommes dans l'attente de 10 500 € correspondant à la subvention demandée de l'Agence National du Sport.

10) Informations et questions diverses

a) Maison de santé

Lundi 05 juillet 2021 à 11h30, la première pierre de la future maison de santé pluriprofessionnelle a été posée symboliquement en présence Fabien SUDRY, Préfet de la Côte-d'Or, Fadila KHATTABI, Députée de la Côte d'Or, François PATRIAT, Sénateur, Françoise TENENBAUM, Conseillère Régionale représentant Mme la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, Guillaume RUET, Conseiller Départemental représentant Monsieur le Président du département de Côte d'Or, Monsieur Patrice Espinosa, Président de la Communautés de Communes, les professionnels de santé engagés dans le projet ainsi que de tous les acteurs impliqués dans le projet immobilier.

b) Groupe scolaire

Une audition des trois candidats retenus aura lieu le lundi 12 juillet et le jeudi 15 juillet 2021. Le Maire fait remarquer qu'actuellement deux projets dépassent le budget de plus de 200 000 euros et qu'il n'est pas question pour lui d'engager la collectivité sur ce niveau d'investissement sans un complément des subventions. S'il n'y a pas de subventions complémentaires, d'autres solutions devront être trouvées.

c) Problème arbres

Le Maire fait part d'un courrier reçu sur la problématique de 4 arbres plantés trop proches des propriétés et qui dégradent des murs. Après échanges, il est proposé de les couper.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition qui sera exécutée à l'automne ou dans l'hiver.

d) Retour élections départementale et régionale

Le Maire remercie tous les participants et en particulier les citoyens qui sont venus tenir les bureaux de vote. Il regrette le taux de l'absentéisme alors même que ces élections ont un impact sur la vie quotidienne des habitants.

e) **Fibre optique**

La pandémie liée à la COVID-19 a engendré un décalage dans les plannings de déploiement. Le Conseil Départemental nous a informé que la commercialisation est décalée courant le 1^{er} trimestre 2022.

f) **Commerces**

Mme Sophie GODRIE demande si nous avons des nouvelles de nos commerces. Le Maire précise que le café a été vendu et que les futurs propriétaires sont en cours de formations et déposent des projets de modifications des façades. Quant aux autres commerces, pour l'instant l'activité se stabilise et la situation se normalise.

g) **Multi-accueil**

Le Maire fait part de l'inquiétude de certains parents concernant le multi-accueil de Thorey en Plaine géré par la Communauté de Communes. Il précise que les personnes de la communauté de communes qui s'occupent de ce dossier sont bien conscientes des problèmes actuels et que des échanges ont lieu pour un retour à la normal. Dans tous les cas, la communauté de communes ne laissera pas tomber ce service et tout sera mis en œuvre dans ce sens.

h) **Location Maison éclusière**

Mme CHEDAL, adjointe à la vie sociale présente les modalités de la sélection. Celle-ci s'est déroulée avec la commission action sociale composée à parité de citoyens et d'élus. Les dossiers ont été anonymisés puis étudiés par la commission action sociale.

15 dossiers ont été reçus en Mairie.

Sur les 15 demandes, 5 dossiers ont été classés par ordre de priorité. Cette proposition a été transmise au Maire qui a levé l'anonymat et qui a suivi la proposition de la commission. Le logement a été présenté à Madame BERNARD PERROT, dont le dossier était classé premier, qui a confirmé sa volonté de louer le bien. La location a commencé le 30 juin 2021.

i) **Stèle**

Comme chaque année, une cérémonie commémorative en l'honneur des aviateurs sera réalisée. Aucune date n'a encore été décidée.

La séance est levée à 21h00

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 19 juillet 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 15 juillet 2021

